



Prescriptions liées au patrimoine

- Patrimoine bâti
- ▨ Patrimoine bâti et végétal
- ▨ Patrimoine végétal
- Autre remarquable
- Alignement d'arbres

Zonage

- Zone urbaine (U)
- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ▨ Secteur en zone ZAU soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ▨ Secteur de développement habitat en zone ZAU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLU-H
- ▨ Secteur de développement économique en zone ZAU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLU-H
- ▨ Secteur de développement équipement en zone ZAU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLU-H
- ▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL)

Données de contextes :

- Bâti
- ▨ Parcelles cadastrales
- ▭ Limites communales



Val de l'Eyre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes du Val de l'Eyre

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal**

4.2 Règlement graphique
4.2.7 Patrimoine

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Le Président,

Echelle : 1:40 000

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Val de l'Eyre
Rédacteur : Val de l'Eyre - Communauté de Communes du Val de l'Eyre
Maître d'œuvre : Citadia Concept - 15/10/2010